

Pierre MEILLEUR - Architecte-Urbaniste.
Jean Pol GREGOIRE - Ingénieur Civil Architecte.
Martin GREGOIRE - Architecte.



Bureau d'Etudes
ATELIER 5 s.a.

Résidence "Le Chambord",
5190 - JEMEPPE-SUR-SAMBRE.
Rue du Haut Cortil, n° 1, bte 26,
tél. : 071/78.68.68.
fax. : 071/78.45.13.
e-mail : info@ateliercinq.be

CHANTIER Travaux de transformation d'une habitation existante

OBJET RAPPORT DE CHANTIER n° 5 des 04 & 05/07/2012
réf. MAG/MIR/12/888.

DATE D'ENVOI 10/07/12

PRÉSENTS

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

ADJUDICATAIRES

GAUME

valentin.fernandez@gaume.be

ID ELEC

dino.iurman@skynet.be

PIERRE D.

Mr PIERRE

pierre.dominique@skynet.be

IJTEC

Mr Jeremy IURMAN

i.jeremy@live.be

MN - PERFECT

mnperfect@hotmail.com

MARZOLLA

carrelages_marzolla@skynet.be

AUTEUR DE PROJET

Atelier 5

Martin GREGOIRE

info@ateliercinq.be

01 CHANTIER

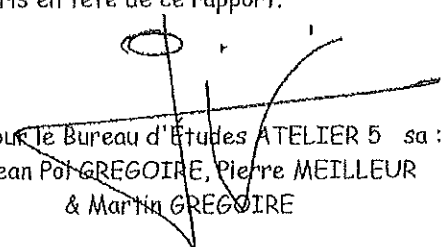
- 01.01 La VMC est abandonnée pour le moment au niveau de la salle de bains et des WC.
01.02 On prévoira juste un système de ventilation centralisé pour reprendre l'humidité dans ces pièces.
01.03 En investiguant au niveau de l'égouttage existant, Monsieur PIERRE a découvert l'existence d'une fosse septique qui n'était pas connue.
01.04 Elle semble bouchée, nous avons pris rendez-vous avec les entreprises DELVAUX pour mardi matin à 9 heures. Nous en saurons plus à ce moment-là.
01.05 Madame prendra contact avec les anciens propriétaires pour voir ce qu'il en était au niveau des problèmes d'égouttages.
01.06 Concernant le local technique, il y a eu une coordination entre Jeremy IURMAN et Dominique PIERRE pour les emplacements des différents équipements.
01.07 Le mur entre la salle de douche et le local technique sera le mur sur lequel on plantera toutes les différentes techniques.
01.08 Ceci afin d'entrevoir peut-être plus tard la possibilité de refermer cet espace par une cloison amovible.
01.09 Au niveau du dégagement avant le local technique, cet espace deviendra la buanderie.
01.10 Monsieur PIERRE a mis au point avec l'implantation de la machine à laver, du séchoir, ainsi que d'un évier situé sur un plan de travail posé au dessus des machines.
01.11 Il faudra prévoir un faux plafond au niveau de la salle de douche pour passer toutes les techniques vers le velum technique du couloir.
01.12 Jeremy IURMAN enverra un mail à avec les photos des ventilo-convecteurs.

- 01.13 Ventilateurs prévus pour la cuisine et le salon TV: ces convecteurs seront sur pied et, dans un souci d'économie, on travaillera avec des convecteurs avec possibilité d'ajouter un ventilateur par la suite.
- 01.14 Dans la cuisine, vu le peu de place pour placer ce convecteur, celui-ci sera un peu sous-dimensionné pour pouvoir le placer à droite de la porte qui donne vers l'extérieur.
- 01.15 Idem pour le petit convecteur côté salon, en regardant vers l'extérieur, il se situera à droite dans l'allège sous l'ouvrant.
- 01.16 Le reste sera en chauffage sol.
- 01.17 Jeremy mettra au point les implantations des ventilateurs à l'étage avec Madame ce samedi matin.
- 01.18 Nous mettons également au point l'implantation de la baignoire et du mobilier de salle-de-bains à l'étage avec Monsieur PIERRE.
- 01.19 Toutes les instructions ont été données sur chantier à Monsieur PIERRE.
- 01.20 Les châssis étaient prévus vendredi, samedi ou ce lundi matin. Martin GREGOIRE est passé sur place et a constaté leur absence.
- 01.21 Il a pris contact avec Monsieur FERNANDEZ qui lui a certifié que les châssis arriveront ce mercredi matin à 8h30'.

02 AGENDA

- 02.02 Prochaine réunion à convenir, mais Martin GREGOIRE passera sur chantier ce mercredi 11/07/12 pendant la pose des châssis.

Dressé en autant d'exemplaires que de parties et adressé par fax, e-mail ou courrier et pour information aux différents intervenants repris en tête de ce rapport.


Pour le Bureau d'Etudes ATELIER 5 sa :
Jean-Pol GREGOIRE, Pierre MEILLEUR
& Martin GREGOIRE

Pierre MEILLEUR - Architecte-Urbaniste.
Jean Pol GREGOIRE - Ingénieur Civil Architecte.
Martin GREGOIRE - Architecte.



Bureau d'Etudes
ATELIER 5 s.a.

Résidence "Le Chambord",
5190 - JEMEPPE-SUR-SAMBRE.
Rue du Haut Cortil, n° 1, bte 26,
tél. : 071/78.68.68.
fax. : 071/78.45.13.
e-mail : info@ateliercing.be

CHANTIER Travaux de transformation d'une habitation existante

OBJET RAPPORT DE CHANTIER n° 1 du 02/05/2012
réf. MAG/MIR/12/614.

DATE D'ENVOI 9/05/12

PRÉSENTS

MAÎTRE DE L'OUVRAGE
ADJUDICATAIRES

AUTEUR DE PROJET Atelier 5 Martin GREGOIRE info@ateliercing.be

01 CHANTIER

- 01.01 Les démolitions ont été faites dans le courant de la semaine précédente.
- 01.02 Monsieur HANART a commencé.
- 01.03 Ce mercredi, les ouvriers étaient occupés à dégager les crasses occasionnées par la démolition de la toiture.
- 01.04 En fonction de la météo, le maçon allait commencer d'ici la fin de la semaine à placer les ficelles pour les nouvelles pointes et ensuite maçonner celles-ci pour le montage de la charpente.
- 01.05 Nous avons décidé avec Madame d'essayer d'avancer le travail de l'électricien et du sanitariste.
- 01.06 Monsieur IURMAN (électricité) viendra sur place dans le courant de la semaine prochaine.
- 01.07 Martin GREGOIRE reprendra contact avec lui ce lundi 7 mai pour fixer un rendez-vous pour le mercredi 9 mai.
- 01.08 Madame remettra les plans de la cuisine à Martin GREGOIRE ce lundi 7 mai. Ces plans serviront pour l'électricité et la plomberie.

02 AGENDA

Prochaine réunion jeudi 10 mai 2012

Dressé en autant d'exemplaires que de parties et adressé par fax, e-mail ou courrier et pour information aux différents intervenants repris en tête de ce rapport.

Pour le Bureau d'Etudes ATELIER 5 sa :
Jean Pol GREGOIRE, Pierre MEILLEUR
& Martin GREGOIRE

Pierre MEILLEUR - Architecte-Urbaniste.
Jean Pol GREGOIRE - Ingénieur Civil Architecte.
Martin GREGOIRE - Architecte.

HI Bureau d'Etudes
ATELIER 5 s.à.

Résidence "Le Chambord",
5190 - JEMEPPE-SUR-SAMBRE.
Rue du Haut Cortil, n° 1, bte 26,
tél. : 071/78.68.68.
fax. : 071/78.45.13.
e-mail : info@ateliercinq.be

CHANTIER Travaux de transformation d'une habitation existante

OBJET RAPPORT DE CHANTIER n° 2 du 23/05/2012
réf. MAG/MIR/12/681.

DATE D'ENVOI 29/05/12

PRÉSENTS
MAÎTRE DE L'OUVRAGE
ADJUDICATAIRES

	Mr HANART	
	Mr Dominique PIERRE	pierre.dominique@skynet.be
MN - PERFECT		lmnperfect@hotmail.com
AUTEUR DE PROJET	Atelier 5 Martin GREGOIRE	info@ateliercinq.be

01 CHANTIER

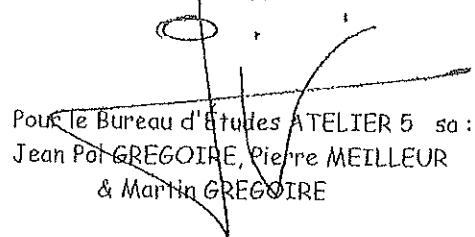
- 01.01 Nous faisons le tour avec Monsieur PIERRE pour déterminer les plans d'alimentation d'eau, l'évacuation, etc.
- 01.02 Nous lui ferons parvenir des plans ainsi que les plans de la cuisine dans les plus brefs délais pour qu'il puisse remettre un prix.
- 01.03 Nous prendrons contact avec Monsieur FERNANDEZ de chez GAUME pour une visite sur place pour régler le problème des alignements de seuils et le problème du fait que les murs de refends ne sont pas dans le même alignement: voir la possibilité de "triche" au niveau du placement des châssis.
- 01.04 Monsieur HANART sera également sur place mercredi prochain à 16h30, puisque c'est lui qui s'occupera des bardages sur les trumeaux des murs de refends.
- 01.05 La cheminée au rez-de-chaussée, anciennement la cheminée à côté du tableau électrique, cette cheminée est à démonter.
- 01.06 Les pointes sont presque terminées, hormis le problème des deux portes qui manquent.
- 01.07 Dans le refends de la salle-de-bains, il est absolument nécessaire que cette porte s'ouvre vers une chambre.
- 01.08 Pour la petite porte dans la grande chambre, on pourrait encore s'arranger de prévoir une petite porte dans le dressing et on la placerait dans la cloison plutôt que dans le mur de 20.
- 01.09 Nous avons pris contact ce matin avec Nicolas MANENTE qui avait remis prix pour le plafonnage, surtout pour savoir au niveau du timing.
- 01.10 Pour lui, il n'y a pas de souci de plafonner dans le courant du mois de juillet puisqu'ils sont 4 et s'arrangent pour ne pas avoir d'interruption au niveau des chantiers durant la période des congés.
- 01.11 Ceci nous arrange et on pourra demander aux électriciens et au plombier de terminer absolument pour la mi-juillet pour pouvoir plafonner à partir de cette date.

- 01.12 Martin GREGOIRE a redessiné des plans en fonction des modifications de baies qui avaient été demandées à l'étage.
- 01.13 Après être repassé sur chantier ce matin, la baie de la salle-de-bains n'a pas l'air d'être placée correctement par rapport au dessin sur le plan ni par rapport aux mesures prises sur le plan.
- 01.14 Martin GREGOIRE montrera à _____ une modification des plans en fonction et ce sera à elle de décider si elle l'accepte ou pas.
- 01.15 Dans la négative,, on fera déplacer la porte puisqu'elle ne se situe pas à l'endroit prévu sur le plan.

02 AGENDA

Prochaine réunion mercredi 30 mai 2012 à 16h30.

Dressé en autant d'exemplaires que de parties et adressé par fax, e-mail ou courrier et pour information aux différents intervenants repris en tête de ce rapport.


Pour le Bureau d'études ATELIER 5 sa :
Jean Pol GREGOIRE, Pierre MEILLEUR
& Martin GREGOIRE

Pierre MEILLEUR - Architecte-Urbaniste.
Jean Pol GREGOIRE - Ingénieur Civil Architecte.
Martin GREGOIRE - Architecte.



Bureau d'Etudes
ATELIER 5 s.a.

Résidence "Le Chambord",
5190 - JEMEPPE-SUR-SAMBRE.
Rue du Haut Cortil, n° 1, bte 26,
tél. : 071/78.68.68.
fax. : 071/78.45.13.
e-mail : info@ateliercing.be

CHANTIER Travaux de transformation d'une habitation existante

OBJET RAPPORT DE CHANTIER n° 4 du 20/06/2012
réf. MAG/MIR/12/865.

DATE D'ENVOI 4/07/12

PRÉSENTS

MAÎTRE DE L'OUVRAGE
ADJUDICATAIRES

	Mr HANART	
GAUME		
ID ELEC	Mr IURMAN	dino.iurman@skynet.be
PIERRE D.	Mr PIERRE	pierre.dominique@skynet.be
IJTEC		i.jeremy@live.be
MN - PERFECT		lmnperfect@hotmail.com
MARZOLLA		carrelages_marzolla@skynet.be
AUTEUR DE PROJET	Atelier 5 Martin GREGOIRE	info@ateliercing.be

01 CHANTIER

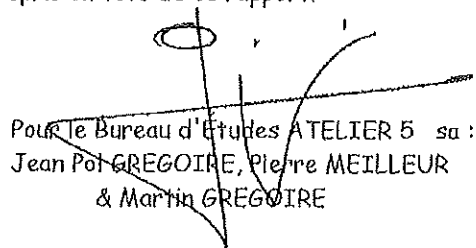
- 01.01 Du point de vue électricité, Monsieur IURMAN a quasiment placé et encastré tous ses blochets pour les prises et les interrupteurs.
- 01.02 Avant que les plafonneurs n'interviennent, il doit également encastrer les prises à l'étage dans les pignons, puisque l'isolation se fera par l'extérieur (à l'inverse des pignons au rez-de-chaussée).
- 01.03 Au niveau de l'alarme, celle-ci sera actionnée par télécommande plutôt que par clavier.
- 01.04 Il faudra également prévoir les câbles pour les alimentations extérieures dans le jardin. Monsieur IURMAN prévoira des câbles dans les vides ventilés. Il faudra également prévoir un interrupteur pour l'avant et un interrupteur pour l'arrière.
- 01.05 Monsieur IURMAN cherchera également des fiches techniques pour les LED à encastrer dans le sol au niveau des couloirs de distribution.
- 01.06 Il interviendra dans le courant de la semaine prochaine pour câbler.
- 01.07 Au niveau du sanitaire, Madame [redacted] est allée signer sa commande chez AQUACONFORT pour recevoir toute la robinetterie pour le 15 juillet.
- 01.08 Une fois cette commande signée, AQUACONFORT enverra les fiches techniques de tous les appareils : mobilier bas et haut, baignoire, etc.
- 01.09 Dès réception de ces fiches techniques, il faudra les faire parvenir à Monsieur PIERRE pour qu'il puisse commencer à travailler. Il prévoira à ce moment une réunion sur place avec Madame [redacted] pour vérifier l'implantation de tous les points d'eau dans la maison.

- 01.10 Question de Madame : est-il possible de déplacer le compteur eau? On peut se renseigner.
- 01.11 Il faudra également que Monsieur PIERRE vérifie la présence d'un SOCAREX dans la citerne à eau de pluie existante.
- 01.12 Il faudrait absolument trouver quelqu'un pour vider tout ce qui se trouve dans le vide ventilé: les anciennes gaines d'alimentation d'air pulsé, de même que les anciennes décharges d'eau, etc. Martin GREGOIRE et Monsieur [redacted] renseigneront chacun de leur côté.
- 01.13 Au niveau de Monsieur HANART, la toiture est couverte et les VELUX sont placés.
- 01.14 Au niveau du choix des bardages, un échantillon de bardage cèdre est présenté.
- 01.15 Le bardage sera ajouré avec des lattes de 6 cm de hauteur.
- 01.16 Madame [redacted] de à ce qu'on place des lattes un peu plus fines, celles-ci auront donc 4 cm de hauteur.
- 01.17 Au niveau de la pompe à chaleur, c'est Jérémy IURMAN qui s'occupera du placement du système de chauffage avec pompe à chaleur.
- 01.18 Rendez-vous sera pris avec lui dans le courant de la semaine prochaine.
- 01.19 Il faudra également s'arranger avec Monsieur PIERRE pour voir l'implantation des différents appareils dans le local de la buanderie et voir également avec Jérémy qui s'occupe de quoi dans la buanderie.
- 01.20 Monsieur MANENTE, le plafonneur, a confirmé que l'intervention plafonnage était prévue pour la 3^{ème} semaine de juillet.

02 AGENDA

- 02.01 Ce mercredi 4 juillet: Madame [redacted] † Monsieur PIERRE.
- 02.02 Prochaine réunion le jeudi 5 juillet 2012 à 19h00 avec Jeremy IURMAN.

Dressé en autant d'exemplaires que de parties et adressé par fax, e-mail ou courrier et pour information aux différents intervenants repris en tête de ce rapport.


Pour le Bureau d'Études ATELIER 5 sa :
Jean Pol GREGOIRE, Pierre MEILLEUR
& Martin GREGOIRE

Pierre MEILLEUR - Architecte-Urbaniste.
Jean Pol GREGOIRE -Ingénieur Civil Architecte.
Martin GREGOIRE - Architecte.



Bureau d'Etudes
ATELIER 5 s.s.

Résidence "Le Chambord",
5190 - JEMEPPE-SUR-SAMBRE.
Rue du Haut Cortil, n° 1, bte 26,
tél. : 071/78.68.68.
fax. : 071/78.45.13.
e-mail : info@atelierring.be

CHANTIER Travaux de transformation d'une habitation existante

OBJET RAPPORT DE CHANTIER n° 3 du 30/05/2012
réf. MAG/MIR/12/708.

DATE D'ENVOI 6/06/12

PRÉSENTS

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

ADJUDICATAIRES

	Mr HANART	
GAUME	Mr FERNANDEZ	
ID ELEC	Mr IURMAN	dino.iurman@skynet.be
PIERRE D.		pierre.dominique@skynet.be
MN - PERFECT		lmnperfect@hotmail.com
MARZOLLA		carrelages_marzolla@skynet.be
AUTEUR DE PROJET	Atelier 5 Martin GREGOIRE	info@atelierring.be

01 CHANTIER

- 01.01 Nous regardons d'abord le problème des alignements des seuils et des alignements des murs de refends avec Monsieur FERNANDEZ (GAUME).
- 01.02 Pour lui, il n'y a pas de souci car il remettra les châssis dans le même plan.
- 01.03 On peut confirmer à Monsieur JEANMART (maçon), ce que fera Monsieur dès ce soir, qu'il peut remettre les seuils dans le même alignement, donc les placer à la ficelle et surtout les garder au même niveau, sauf:
- 01.03.1 La travée où il y a les deux coulissants, où le dormant sera dans l'épaisseur de la chape: il est demandé de baisser le niveau du seuil de 1cm;
- 01.04 Par la même occasion, Monsieur FERNANDEZ nous demande de reconfirmer le plus vite possible les mesures jour des châssis à l'étage.
- 01.05 Martin GREGOIRE est passé sur chantier pour le faire, mais Monsieur HANART devait encore remonter le pied des châssis.
- 01.06 Dès que cela sera terminé, cette mesure sera donnée au plus vite à Monsieur FERNANDEZ.
- 01.07 Les châssis sont bien annoncés pour fin juin.
- 01.08 Au niveau de la charpente, Monsieur HANART a commencé à travailler depuis lundi sur le chantier.
- 01.09 Il avait renforcé le plancher des 8/23 et renforcé les bacs à corniches.
- 01.10 Les ossatures de pied de toitures ont été posées et il commençait à poser les gîtes de versant ainsi que les verres ce jeudi 31/05.
- 01.11 Madame avait prendre une décision pour les dimensions des VELUX. Après l'envoi de photos, elle a choisi des 94/160 qui sont bien positionnés sur les plans.

- 01.12 Remarque: il en faut un supplémentaire au niveau de la salle de bains, axé dans la largeur de la salle de bains et celui-là sera en PVC polyuréthane.
- 01.13 En repassant ce 31/05 sur chantier avec Monsieur HANART, nous avons pris la décision de rajouter des trovelures dans la charpente pour pouvoir en replacer un au-dessus du lit dans la chambre et en repositionner un en façade avant du côté dressing, au cas où on voudrait par la suite aménager ce dressing en chambre supplémentaire.
- 01.14 Le VELUX qui se trouve au-dessus du vide de la cage d'escaliers : Martin GREGOIRE a demandé à ce qu'il soit accessible depuis le palier.
- 01.15 Nous faisons également un tour avec Monsieur IURMAN.
- 01.16 Nous lui demandons de prévoir le système d'alarme en plus, de prévoir des points d'éclairage dans le sol dans le grand couloir transversal ainsi que dans le couloir longitudinal.
- 01.17 Il est également demandé que les éclairages au sol s'allument automatiquement à l'ouverture des deux portes d'entrée avant et arrière.
- 01.18 Autres remarques à ajouter suite à la réunion que nous avons eue mardi soir avec Madame :
- 01.18.1 Au niveau du rez-de-chaussée, l'éclairage sol demandé à Monsieur IURMAN.
- 01.18.2 Dans la douche du rez de chaussée, il faudra positionner la douche le long du mur de la buanderie. Les plans ont été modifiés et seront transmis.
- 01.18.3 Au niveau du choix des carrelages, voir avec Monsieur Madame
 Madame ira aller les choisir, mais, dans un premier temps aller voir le type de carrelages chez Monsieur
- 01.18.4 Pour le sanitaire, Madame demande d'ajouter un point d'eau au niveau du local technique, sur le mur entre le petit local et le local technique. Ceci sera ajouté sur les plans.
- 01.18.5 Elle signale également qu'il y a encore deux robinets à aller enlever chez AQUA-COMFORT.
- 01.18.6 A l'étage, au niveau de la salle-de-bains, nous supprimons la douche. La baignoire sera centrée dans le même sens qu'elle est positionnée sur les plans pour le moment. Elle sera centrée sur la pièce, avec le VELUX juste au-dessus.
- 01.18.7 Pour information et afin d'avoir un prix en plus au niveau des pompes à chaleur et des chauffages sol, Madame demande que l'on demande prix aux entreprises suivantes:
) : nous enverrons les plans ainsi que les surfaces et les volumes pour une remise de prix pour une pompe à chaleur.
- 01.18.8 Pour le plancher de l'étage, l'OSB sera posé par Monsieur HANART, ainsi qu'un PAVATHERM (Isolation phonique) et la finition.
- 01.18.9 Martin GREGOIRE insiste sur le fait qu'il faudra également placer de la laine de roche entre les gîtes du plancher afin de limiter au maximum les bruits entre les étages.

02 AGENDA

Prochaine réunion mercredi 6 juin 2012 à 16h30.

Dressé en autant d'exemplaires que de parties et adressé par fax, e-mail ou courrier et pour information aux différents intervenants repris en tête de ce rapport.

Pour le Bureau d'Etudes ATELIER 5 sa :
 Jean Pol GREGOIRE, Pierre MEILLEUR
 & Martin GREGOIRE

Pierre
Architecte - Urbaniste

Jean Pol
Ingénieur Civil Architecte

Martin
Architecte

MEILLEUR.

I.S.A.Lg

GREGOIRE.

U.Lg

GREGOIRE.

I.S.A.Lg



Bureau d'Etudes
ATELIER 5 s.a.

Architecture - Urbanisme - Stabilité
Techniques spéciales

Résidence "Le Chambord", bte 26,
Rue du Haut Corfil, n° 1,
5190 - JEMEPPE-SUR-SAMBRE.
N° entreprise: BE 0422.155.381.
tél: 071/78.68.68.
fax: 071/78.45.13.
e-mail: info@ateliercinq.be
site: www.ateliercinq.be

MAG/MIR/13/105bis.

Jemeppe, le 24 janvier 2013.

OBJET: Travaux de transformation d'une habitation existante Réf.: A.219.

Réception provisoire

Nous avons convoqué la réception provisoire des travaux réalisés dans votre maison d'habitation:

le mercredi 13 février prochain à 16 heures.

Vous trouverez en annexe copie de la convocation adressée ce jour aux entrepreneurs.

Vous en souhaitant bonne réception, sincères salutations.

Pour le Bureau d'Etudes "ATELIER 5" s.a.
Martin GREGOIRE
Administrateur

Pierre
Architecte - Urbaniste

Jean Pol
Ingénieur Civil Architecte

Martin
Architecte

MEILLEUR.
I.S.A.Lg

GREGOIRE.
U.Lg

GREGOIRE.
I.S.A.Lg

COPIE NI°

**Bureau d'Etudes
ATELIER 5 s.a.**

Architecture - Urbanisme - Stabilité
Techniques spéciales

Résidence "Le Chambord", bte 26,
Rue du Haut Cortil, n° 1,
5190 - JEMEPPE-SUR-SAMBRE.
N° entreprise: BE 0422.155.381.
tél: 071/78.68.68.
fax: 071/78.45.13.
e-mail: info@atelierinq.be
site: www.atelierinq.be

JPG/MIR/13/105.

Jemeppe, le 24 janvier 2013.

OBJET : Travaux de transformation d'une habitation existante

Réf. : A.219

Convocation réception provisoire

Nous vous prions de noter que la réception provisoire des travaux repris ci-dessus en objet se déroulera sur place le :

mercredi 13 février à 16 heures.

La présente tient lieu de convocation et est adressée ce jour à tous les adjudicataires concernés par cette procédure.

Nous insistons très lourdement sur votre présence. Cette formalité, légalement obligatoire, représente en fait le véritable point de départ de votre responsabilité décennale.

Dans votre intérêt, il est donc essentiel que les procès-verbaux de réception soient signés sur place, avant d'être distribués à toutes les parties concernées.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Messieurs, en l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Pour le Bureau d'Etudes "ATELIER 5" s.a.
Martin GREGOIRE
Administrateur

Pierre MELLEUR - Architecte-Urbaniste.
Jean Pol GREGOIRE - Ingénieur Civil Architecte.
Martin GREGOIRE - Architecte.

Chantier:



Bureau d'Etudes
ATELIER 5 s.a.

REF. A.219

Maître de l'ouvrage :

Résidence "Le Chambord",
5190 - JEMEPPE-SUR-SAMBRE.
Rue du Haut Cortil, n° 1, bte 26,
tél. : 071/78.68.68.
fax. : 071/78.45.13.
e-mail : info@ateliercing.be

MAG/MIR/13/137.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE

ADJUDICATAIRE :

Entreprises HANART
Siège social:
Rue de la Petite Pierrère 15
5060 - FALISOLLE

Ce mercredi 27 mars 2013 (deux mille treize), à 11 heures, sur le lieu des travaux, se sont rencontrés

- de première part :
le maître de l'ouvrage, l'entrepreneur, représenté par la s.a. Bureau d'Etudes "ATELIER 5",
auteur de projet, représentée par Martin GREGOIRE, architecte, administrateur;

- de seconde part :
l'adjudicataire concerné, représenté par Monsieur HANART,

afin de constater que les Travaux de transformation d'une habitation existante dont question ci-devant ont été exécutés suivant la bonne pratique de l'art de construire, conformément aux documents faisant partie de ce dossier, à savoir:

- les plans, cahiers des charges et métrés du B.E. "ATELIER 5" s.a., repris sous la REF.A.219;
- la soumission de l'adjudicataire.

La réception provisoire des travaux est accordée, il y a cependant lieu d'émettre les remarques éventuelles, figurant au verso de la présente.

En cas de remarques, l'adjudicataire est invité à mettre en état dans le plus court délai et au plus tard pour le 27 avril 2013, les travaux faisant l'objet de remarques particulières et ce sans aucune autre forme de rappel ou de mise en demeure.

Tout retard non autorisé par l'auteur de projet pour la mise en ordre des travaux non conformes sera sanctionné à raison de 40,00 EUROS/jour de retard calendrier à partir du 28 avril 2013 prochain.

De plus, les décomptes pour les travaux faisant l'objet du présent contrat, ainsi que ceux des travaux complémentaires ou supplémentaires, exécutés de commun accord entre les parties, ne font l'objet d'aucune remarque particulière.

Si une réunion de réception définitive n'est pas convoquée pour le 27 septembre 2013 au plus tard, celle-ci sera automatiquement acquise à cette date.

En foi de quoi, il a été dressé ce procès-verbal, pour valoir ce que de droit ce 27 mars 2013.

(Signatures précédées de la mention manuscrite "Lu & approuvé").

Pour le Bureau d'Etudes ATELIER 5 sa :

Martin GREGOIRE *Lu et approuvé*

Le Maître de l'Ouvrage:

Madame

Lu et approuvé

Pour l'adjudicataire:

Monsieur HANART

Lu et approuvé
~~Hanart~~

*. jonction des pieux de bordage
, caehes de velox (sdb, color)*

Pierre MELLEUR - Architecte-Urbaniste.
Jean Pol GREGOIRE - Ingénieur Civil Architecte.
Martin GREGOIRE - Architecte.

Chantier:



Bureau d'Etudes
ATELIER 5 s.a.

Maître de l'ouvrage :

Résidence "Le Chambord",
5190 - JEMEPPE-SUR-SAMBRE,
Rue du Haut Cortil, n° 1, bte 26,
tél. : 071/78.68.68.
fax. : 071/78.45.13.
e-mail : info@atelierring.be

JPG/MIR/13/137.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE

ADJUDICATAIRE :

Entreprises IJTEC
Siège social:
Rue d'Aiseau 96
6200 - Châtelet

Ce mercredi 13 février 2013 (deux mille treize), à 16 heures, sur le lieu des travaux, se sont rencontrés

- de première part :

le maître de l'ouvrage, le par la s.a. Bureau d'Etudes "ATELIER 5",
auteur de projet, représentée par Martin GREGOIRE, architecte, administrateur;

- de seconde part :

l'adjudicataire concerné, représenté par Monsieur Jeremy IURMAN,

afin de constater que les Travaux de transformation d'une habitation existante dont question ci-devant ont été exécutés suivant la bonne pratique de l'art de construire, conformément aux documents faisant partie de ce dossier, à savoir:

- les plans, cahiers des charges et métrés du B.E. "ATELIER 5" s.a., repris sous la REF.A.219;
- la soumission de l'adjudicataire.

La réception provisoire des travaux est accordée, il y a cependant lieu d'émettre les remarques éventuelles, figurant au verso de la présente.

En cas de remarques, l'adjudicataire est invité à mettre en état dans le plus court délai et au plus tard pour le 13 mars 2013, les travaux faisant l'objet de remarques particulières et ce sans aucune autre forme de rappel ou de mise en demeure.

Tout retard non autorisé par l'auteur de projet pour la mise en ordre des travaux non conformes sera sanctionné à raison de 40,00 EUROS/jour de retard calendrier à partir du 14 mars 2013 prochain.

De plus, les décomptes pour les travaux faisant l'objet du présent contrat, ainsi que ceux des travaux complémentaires ou supplémentaires, exécutés de commun accord entre les parties, ne font l'objet d'aucune remarque particulière.

Si une réunion de réception définitive n'est pas convoquée pour le 13 août 2013 au plus tard, celle-ci sera automatiquement acquise à cette date.

En foi de quoi, il a été dressé ce procès-verbal, pour valoir ce que de droit ce 13 février 2013.

(Signatures précédées de la mention manuscrite "Lu & approuvé").

Pour le Bureau d'Etudes ATELIER 5 sa :

Jean Pol GREGOIRE

Lu et approuvé



Pour l'adjudicataire:

Monsieur Jeremy IURMAN

Lu et approuvé



Le Maître de l'Ouvrage:

Madame

Pierre MELLEUR - Architecte-Urbaniste.
Jean Pol GREGOIRE - Ingénieur Civil Architecte.
Martin GREGOIRE - Architecte.

Chantier:



Bureau d'Etudes
ATELIER 5 s.a.

REF. A.219

Maître de l'ouvrage :

Résidence "Le Chambord",
5190 - JEMEPPE-SUR-SAMBRE.
Rue du Haut Cortil, n° 1, bte 26,
tél. : 071/78.68.68.
fax. : 071/78.45.13.
e-mail : info@ateliercinq.be

JPG/MIR/13/137.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE

ADJUDICATAIRE :

Entreprises IJTEC
Siège social:
Rue d'Aiseau 96
6200 - Châtelet

Ce mercredi 13 février 2013 (deux mille treize), à 16 heures, sur le lieu des travaux, se sont rencontrés

- de première part :

le maître de l'ouvrage, représentée par la s.a. Bureau d'Etudes "ATELIER 5",
auteur de projet, représentée par Martin GREGOIRE, architecte, administrateur;

- de seconde part :

l'adjudicataire concerné, représenté par Monsieur Jeremy IURMAN,

afin de constater que les Travaux de transformation d'une habitation existante dont question ci-devant ont été exécutés suivant la bonne pratique de l'art de construire, conformément aux documents faisant partie de ce dossier, à savoir:

- les plans, cahiers des charges et métrés du B.E. "ATELIER 5" s.a., repris sous la REF.A.219;
- la soumission de l'adjudicataire.

La réception provisoire des travaux est accordée, il y a cependant lieu d'émettre les remarques éventuelles, figurant au verso de la présente.

En cas de remarques, l'adjudicataire est invité à mettre en état dans le plus court délai et au plus tard pour le 13 mars 2013, les travaux faisant l'objet de remarques particulières et ce sans aucune autre forme de rappel ou de mise en demeure.

Tout retard non autorisé par l'auteur de projet pour la mise en ordre des travaux non conformes sera sanctionné à raison de 40,00 EUROS/jour de retard calendrier à partir du 14 mars 2013 prochain.

De plus, les décomptes pour les travaux faisant l'objet du présent contrat, ainsi que ceux des travaux complémentaires ou supplémentaires, exécutés de commun accord entre les parties, ne font l'objet d'aucune remarque particulière.

Si une réunion de réception définitive n'est pas convoquée pour le 13 août 2013 au plus tard, celle-ci sera automatiquement acquise à cette date.

En foi de quoi, il a été dressé ce procès-verbal, pour valoir ce que de droit ce 13 février 2013.

(Signatures précédées de la mention manuscrite "Lu & approuvé").

Pour le Bureau d'Etudes ATELIER 5 sa :

Jean Pol GREGOIRE

Lu et approuvé

Pour l'adjudicataire:

Monsieur Jeremy IURMAN

Lu et approuvé

[Signature]

Le Maître de l'Ouvrage:

[Signature]

[Signature]

[Signature]

Pierre MEILLEUR - Architecte-Urbaniste.
Jean Pol GREGOIRE - Ingénieur Civil Architecte.
Martin GREGOIRE - Architecte.

Chantier:



Bureau d'Etudes
ATELIER 5 s.a.

Maître de l'ouvrage :

Résidence "Le Chambord",
5190 - JEMEPPE-SUR-SAMBRE.
Rue du Haut Cortil, n° 1, bte 26,
tél. : 071/78.68.68.
fax. : 071/78.45.13.
e-mail : info@ateliercing.be

JPG/MIR/13/137.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE

ADJUDICATAIRE :

Entreprises IJTEC
Siège social:
Rue d'Aiseau 96
6200 - Châtelet

Ce mercredi 13 février 2013 (deux mille treize), à 16 heures, sur le lieu des travaux, se sont rencontrés

- de première part :
le maître de l'ouvrage, assistée par la s.a. Bureau d'Etudes "ATELIER 5",
auteur de projet, représentée par Martin GREGOIRE, architecte, administrateur;

- de seconde part :
l'adjudicataire concerné, représenté par Monsieur Jeremy IURMAN,

afin de constater que les Travaux de transformation d'une habitation existante dont question ci-devant ont été exécutés suivant la bonne pratique de l'art de construire, conformément aux documents faisant partie de ce dossier, à savoir:

- les plans, cahiers des charges et métrés du B.E. "ATELIER 5" s.a., repris sous la REF.A.219;
- la soumission de l'adjudicataire.

La réception provisoire des travaux est accordée, il y a cependant lieu d'émettre les remarques éventuelles, figurant au verso de la présente.

En cas de remarques, l'adjudicataire est invité à mettre en état dans le plus court délai et au plus tard pour le 13 mars 2013, les travaux faisant l'objet de remarques particulières et ce sans aucune autre forme de rappel ou de mise en demeure.

Tout retard non autorisé par l'auteur de projet pour la mise en ordre des travaux non conformes sera sanctionné à raison de 40,00 EUROS/jour de retard calendrier à partir du 14 mars 2013 prochain.

De plus, les décomptes pour les travaux faisant l'objet du présent contrat, ainsi que ceux des travaux complémentaires ou supplémentaires, exécutés de commun accord entre les parties, ne font l'objet d'aucune remarque particulière.

Si une réunion de réception définitive n'est pas convoquée pour le 13 août 2013 au plus tard, celle-ci sera automatiquement acquise à cette date.

En foi de quoi, il a été dressé ce procès-verbal, pour valoir ce que de droit ce 13 février 2013.

(Signatures précédées de la mention manuscrite "Lu & approuvé").

Pour le Bureau d'Etudes ATELIER 5 sa :

Jean Pol GREGOIRE


Lu et approuvé


Le Maître de l'Ouvrage:

Pour l'adjudicataire:

Monsieur Jeremy IURMAN

Lu et approuvé



Pierre MEILLEUR - Architecte-Urbaniste.
Jean Pol GREGOIRE - Ingénieur Civil Architecte.
Martin GREGOIRE - Architecte.

Chantier:



Bureau d'Etudes
ATELIER 5 s.a.

Maître de

Résidence "Le Chambord",
5190 - JEMEPPE-SUR-SAMBRE.
Rue du Haut Cortil, n° 1, bte 26,
tél. : 071/78.68.68.
fax. : 071/78.45.13.
e-mail : info@ateliercinq.be

JPG/MIR/13/137.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE

ADJUDICATAIRE :

Entreprises ID ELEC
Siège social:
Clos du Mayeur 2
5060 - AUVELAIS

Ce mercredi 13 février 2013 (deux mille treize), à 16 heures, sur le lieu des travaux, se sont rencontrés

- de première part :
le maître de l'ouvrage, A par la s.a. Bureau d'Etudes "ATELIER 5",
auteur de projet, représentée par Martin GREGOIRE, architecte, administrateur;

- de seconde part :
l'adjudicataire concerné, représenté par Monsieur Dino IURMAN,

afin de constater que les Travaux de transformation d'une habitation existante dont question ci-devant ont été exécutés suivant la bonne pratique de l'art de construire, conformément aux documents faisant partie de ce dossier, à savoir:

- les plans, cahiers des charges et métrés du B.E. "ATELIER 5" s.a., repris sous la REF.A.219;
- la soumission de l'adjudicataire.

La réception provisoire des travaux est accordée, il y a cependant lieu d'émettre les remarques éventuelles, figurant au verso de la présente.

En cas de remarques, l'adjudicataire est invité à mettre en état dans le plus court délai et au plus tard pour le 13 mars 2013, les travaux faisant l'objet de remarques particulières et ce sans aucune autre forme de rappel ou de mise en demeure.

Tout retard non autorisé par l'auteur de projet pour la mise en ordre des travaux non conformes sera sanctionné à raison de 40,00 EUROS/jour de retard calendrier à partir du 14 mars 2013 prochain.

De plus, les décomptes pour les travaux faisant l'objet du présent contrat, ainsi que ceux des travaux complémentaires ou supplémentaires, exécutés de commun accord entre les parties, ne font l'objet d'aucune remarque particulière.

Si une réunion de réception définitive n'est pas convoquée pour le 13 août 2013 au plus tard, celle-ci sera automatiquement acquise à cette date.

En foi de quoi, il a été dressé ce procès-verbal, pour valoir ce que de droit ce 13 février 2013.

(Signatures précédées de la mention manuscrite "Lu & approuvé").

Pour le Bureau d'Etudes ATELIER 5 sa :

Jean Pol GREGOIRE

Lu et approuvé

Pour l'adjudicataire:

Monsieur D. IURMAN

[Signature]
Lu et approuvé.

Le Maître de l'Ouvrage:

Pierre MEILLEUR - Architecte-Urbaniste.
Jean Pol GREGOIRE - Ingénieur Civil Architecte.
Martin GREGOIRE - Architecte.

Chantier:



Bureau d'Etudes
ATELIER 5 s.a.

REF. A.219

Maître de l'ouvrage :

Résidence "Le Chambord",
5190 - JEMEPPE-SUR-SAMBRE.
Rue du Haut Cortil, n° 1, bte 26,
tél. : 071/78.68.68.
fax. : 071/78.45.13.
e-mail : info@ateliercinq.be

JPG/MIR/13/137.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE

ADJUDICATAIRE :

Entreprises ID ELEC
Siège social:
Clos du Mayeur 2
5060 - AUVELAIS

Ce mercredi 13 février 2013 (deux mille treize), à 16 heures, sur le lieu des travaux, se sont rencontrés

- de première part :
le maître de l'ouvrage, Madam par la s.a. Bureau d'Etudes "ATELIER 5",
auteur de projet, représentée par M. GREGOIRE, architecte, administrateur;

- de seconde part :
l'adjudicataire concerné, représenté par Monsieur Dino IURMAN,

afin de constater que les Travaux de transformation d'une habitation existante dont question ci-devant ont été exécutés suivant la bonne pratique de l'art de construire, conformément aux documents faisant partie de ce dossier, à savoir:

- les plans, cahiers des charges et métrés du B.E. "ATELIER 5" s.a., repris sous la REF.A.219;
- la soumission de l'adjudicataire.

La réception provisoire des travaux est accordée, il y a cependant lieu d'émettre les remarques éventuelles, figurant au verso de la présente.

En cas de remarques, l'adjudicataire est invité à mettre en état dans le plus court délai et au plus tard pour le 13 mars 2013, les travaux faisant l'objet de remarques particulières et ce sans aucune autre forme de rappel ou de mise en demeure.

Tout retard non autorisé par l'auteur de projet pour la mise en ordre des travaux non conformes sera sanctionné à raison de 40,00 EUROS/jour de retard calendrier à partir du 14 mars 2013 prochain.

De plus, les décomptes pour les travaux faisant l'objet du présent contrat, ainsi que ceux des travaux complémentaires ou supplémentaires, exécutés de commun accord entre les parties, ne font l'objet d'aucune remarque particulière.

Si une réunion de réception définitive n'est pas convoquée pour le 13 août 2013 au plus tard, celle-ci sera automatiquement acquise à cette date.

En foi de quoi, il a été dressé ce procès-verbal, pour valoir ce que de droit ce 13 février 2013.

(Signatures précédées de la mention manuscrite "Lu & approuvé").

Pour le Bureau d'Etudes ATELIER 5 sa :

Jean Pol GREGOIRE

Lu et approuvé



Le Maître de l'Ouvrage:

Pour l'adjudicataire:

Monsieur D. IURMAN



Lu et approuvé

Pierre MEILLEUR - Architecte-Urbaniste,
Jean Pol GREGOIRE - Ingénieur Civil Architecte,
Martin GREGOIRE - Architecte.

Chantier:



Bureau d'Etudes
ATELIER 5 s.a.

REF. A.219

Maître de l'ouvrage :

Résidence "Le Chambord",
5190 - JEMEPPE-SUR-SAMBRE.
Rue du Haut Cortil, n° 1, bte 26,
tél. : 071/78.68.68.
fax. : 071/78.45.13.
e-mail : info@atelierring.be

JPG/MIR/13/137.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE

ADJUDICATAIRE :

Entreprises ID ELEC
Siège social:
Clos du Mayeur 2
5060 - AUVELAIS

Ce mercredi 13 février 2013 (deux mille treize), à 16 heures, sur le lieu des travaux, se sont rencontrés

- de première part :

le maître de l'ouvrage, Madam tée par la s.a. Bureau d'Etudes "ATELIER 5",
auteur de projet, représentée par Martin GREGOIRE, architecte, administrateur;

- de seconde part :

l'adjudicataire concerné, représenté par Monsieur Dino IURMAN,

afin de constater que les Travaux de transformation d'une habitation existante dont question ci-devant ont été exécutés suivant la bonne pratique de l'art de construire, conformément aux documents faisant partie de ce dossier, à savoir:

- les plans, cahiers des charges et métrés du B.E. "ATELIER 5" s.a., repris sous la REF.A.219;
- la soumission de l'adjudicataire.

La réception provisoire des travaux est accordée, il y a cependant lieu d'émettre les remarques éventuelles, figurant au verso de la présente.

En cas de remarques, l'adjudicataire est invité à mettre en état dans le plus court délai et au plus tard pour le 13 mars 2013, les travaux faisant l'objet de remarques particulières et ce sans aucune autre forme de rappel ou de mise en demeure.

Tout retard non autorisé par l'auteur de projet pour la mise en ordre des travaux non conformes sera sanctionné à raison de 40,00 EUROS/jour de retard calendrier à partir du 14 mars 2013 prochain.

De plus, les décomptes pour les travaux faisant l'objet du présent contrat, ainsi que ceux des travaux complémentaires ou supplémentaires, exécutés de commun accord entre les parties, ne font l'objet d'aucune remarque particulière.

Si une réunion de réception définitive n'est pas convoquée pour le 13 août 2013 au plus tard, celle-ci sera automatiquement acquise à cette date.

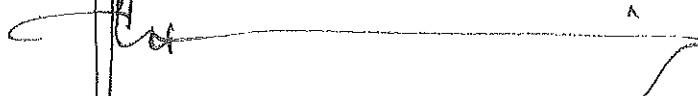
En foi de quoi, il a été dressé ce procès-verbal, pour valoir ce que de droit ce 13 février 2013.

(Signatures précédées de la mention manuscrite "Lu & approuvé").

Pour le Bureau d'Etudes ATELIER 5 sa :

Jean Pol GREGOIRE

Lu et approuvé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP GREGOIRE', written over a horizontal line. There are some small marks above and below the line.

Le Maître de l'Ouvrage:

Pour l'adjudicataire:

Monsieur D. IURMAN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. IURMAN', written over a horizontal line. Below the line, the words 'Lu et approuvé' are written in cursive.

Pierre MEILLEUR - Architecte-Urbaniste.
Jean Pol GREGOIRE - Ingénieur Civil Architecte.
Martin GREGOIRE - Architecte.

Chantier:



Bureau d'Etudes
ATELIER 5 s.a.

REF. A.219

Maître de l'ouvrage :

Résidence "Le Chambord",
5190 - JEMEPPE-SUR-SAMBRE,
Rue du Haut Cortil, n° 1, bte 26,
tél. : 071/78.68.68.
fax. : 071/78.45.13.
e-mail : info@ateliercinq.be

JPG/MIR/13/137.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE

ADJUDICATAIRE :

Entreprises GAUME S.A.
Siège social:
Rue du Pays Bas 4
6061 - MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Ce mercredi 13 février 2013 (deux mille treize), à 16 heures, sur le lieu des travaux, se sont rencontrés

- de première part :
le maître de l'ouvrage, représenté par la s.a. Bureau d'Etudes "ATELIER 5",
auteur de projet, représentée par Martin GREGOIRE, architecte, administrateur;

- de seconde part :
l'adjudicataire concerné, représenté par Monsieur Alain GAUME,

afin de constater que les Travaux de transformation d'une habitation existante dont question ci-devant ont été exécutés suivant la bonne pratique de l'art de construire, conformément aux documents faisant partie de ce dossier, à savoir:

- les plans, cahiers des charges et métrés du B.E. "ATELIER 5" s.a., repris sous la REF.A.219;
- la soumission de l'adjudicataire.

La réception provisoire des travaux est accordée, il y a cependant lieu d'émettre les remarques éventuelles, figurant au verso de la présente.

En cas de remarques, l'adjudicataire est invité à mettre en état dans le plus court délai et au plus tard pour le 13 mars 2013, les travaux faisant l'objet de remarques particulières et ce sans aucune autre forme de rappel ou de mise en demeure.

Tout retard non autorisé par l'auteur de projet pour la mise en ordre des travaux non conformes sera sanctionné à raison de 40,00 EUROS/jour de retard calendrier à partir du 14 mars 2013 prochain.

De plus, les décomptes pour les travaux faisant l'objet du présent contrat, ainsi que ceux des travaux complémentaires ou supplémentaires, exécutés de commun accord entre les parties, ne font l'objet d'aucune remarque particulière.

Si une réunion de réception définitive n'est pas convoquée pour le 13 août 2013 au plus tard, celle-ci sera automatiquement acquise à cette date.

En foi de quoi, il a été dressé ce procès-verbal, pour valoir ce que de droit ce 13 février 2013.

(Signatures précédées de la mention manuscrite "Lu & approuvé").

Pour le Bureau d'Etudes ATELIER 5 sa :

Jean Pol GREGOIRE

Le Maître de l'Ouvrage:

Pour l'adjudicataire:

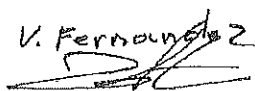
Monsieur Alain GAUME

Pour Alain Gaume

x joint à passer sur

Lu et approuvé

l'ensemble du dossier budgétaire.

V. Fernandez


Pierre MELLEUR - Architecte-Urbaniste.
Jean-Pol GREGOIRE - Ingénieur Civil Architecte.
Martin GREGOIRE - Architecte.

Chantier:



Bureau d'Etudes
ATELIER 5 s.a.

Maître de l'ouvrage :

Résidence "Le Chambord",
5190 - JEMEPPE-SUR-SAMBRE.
Rue du Haut Cortil, n° 1, bte 26,
tél. : 071/78.68.68.
fax. : 071/78.45.13.
e-mail : info@ateliercing.be

JPG/MIR/13/137.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE

ADJUDICATAIRE :

Entreprises GAUME S.A.

Siège social:

Rue du Pays Bas 4

6061 - MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Ce mercredi 13 février 2013 (deux mille treize), à 16 heures, sur le lieu des travaux, se sont rencontrés

- de première part :

le maître de l'ouvrage, assistée par la s.a. Bureau d'Etudes "ATELIER 5",
auteur de projet, représenté par Martin GREGOIRE, architecte, administrateur;

- de seconde part :

l'adjudicataire concerné, représenté par Monsieur Alain GAUME,

afin de constater que les Travaux de transformation d'une habitation existante dont question ci-devant ont été exécutés suivant la bonne pratique de l'art de construire, conformément aux documents faisant partie de ce dossier, à savoir:

- les plans, cahiers des charges et métrés du B.E. "ATELIER 5" s.a., repris sous la REF.A.219;
- la soumission de l'adjudicataire.

La réception provisoire des travaux est accordée, il y a cependant lieu d'émettre les remarques éventuelles, figurant au verso de la présente.

En cas de remarques, l'adjudicataire est invité à mettre en état dans le plus court délai et au plus tard pour le 13 mars 2013, les travaux faisant l'objet de remarques particulières et ce sans aucune autre forme de rappel ou de mise en demeure.

Tout retard non autorisé par l'auteur de projet pour la mise en ordre des travaux non conformes sera sanctionné à raison de 40,00 EUROS/jour de retard calendrier à partir du 14 mars 2013 prochain.

De plus, les décomptes pour les travaux faisant l'objet du présent contrat, ainsi que ceux des travaux complémentaires ou supplémentaires, exécutés de commun accord entre les parties, ne font l'objet d'aucune remarque particulière.

Si une réunion de réception définitive n'est pas convoquée pour le 13 août 2013 au plus tard, celle-ci sera automatiquement acquise à cette date.

En foi de quoi, il a été dressé ce procès-verbal, pour valoir ce que de droit ce 13 février 2013.

(Signatures précédées de la mention manuscrite "Lu & approuvé").


Pour le Bureau d'Etudes ATELIER 5 sa :

Jean Pol GREGOIRE

Le Maître de l'Ouvrage:

Pour l'adjudicataire:

Monsieur Alain GAUME

Pour Alain Gaume Lu et approuvé V. Fernandez 
x joint à poser sur l'ensemble du châssis buanderie.

Pierre MEILLEUR - Architecte-Urbaniste.
Jean Pol GREGOIRE - Ingénieur Civil Architecte.
Martin GREGOIRE - Architecte.

Chantier:



Bureau d'Etudes
ATELIER 5 s.a.

REF. A.219

Maître de l'ouvrage :

Résidence "Le Chambord",
5190 - JEMEPPE-SUR-SAMBRE.
Rue du Haut Cortil, n° 1, bte 26,
Tél. : 071/78.68.68.
fax. : 071/78.45.13.
e-mail : info@ateliercinq.be

JPG/MIR/13/137.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE

ADJUDICATAIRE :

Entreprises GAUME S.A.
Siège social:
Rue du Pays Bas 4
6061 - MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Ce mercredi 13 février 2013 (deux mille treize), à 16 heures, sur le lieu des travaux, se sont rencontrés

- de première part :
le maître de l'ouvrage, assistée par la s.a. Bureau d'Etudes "ATELIER 5",
auteur de projet, représentée par Martin GREGOIRE, architecte, administrateur;

- de seconde part :
l'adjudicataire concerné, représenté par Monsieur Alain GAUME,

afin de constater que les Travaux de transformation d'une habitation existante dont question ci-devant ont été exécutés suivant la bonne pratique de l'art de construire, conformément aux documents faisant partie de ce dossier, à savoir:

- les plans, cahiers des charges et métrés du B.E. "ATELIER 5" s.a., repris sous la REF.A.219;
- la soumission de l'adjudicataire.

La réception provisoire des travaux est accordée, il y a cependant lieu d'émettre les remarques éventuelles, figurant au verso de la présente.

En cas de remarques, l'adjudicataire est invité à mettre en état dans le plus court délai et au plus tard pour le 13 mars 2013, les travaux faisant l'objet de remarques particulières et ce sans aucune autre forme de rappel ou de mise en demeure.

Tout retard non autorisé par l'auteur de projet pour la mise en ordre des travaux non conformes sera sanctionné à raison de 40,00 EUROS/jour de retard calendrier à partir du 14 mars 2013 prochain.

De plus, les décomptes pour les travaux faisant l'objet du présent contrat, ainsi que ceux des travaux complémentaires ou supplémentaires, exécutés de commun accord entre les parties, ne font l'objet d'aucune remarque particulière.

Si une réunion de réception définitive n'est pas convoquée pour le 13 août 2013 au plus tard, celle-ci sera automatiquement acquise à cette date.

En foi de quoi, il a été dressé ce procès-verbal, pour valoir ce que de droit ce 13 février 2013.

(Signatures précédées de la mention manuscrite "Lu & approuvé").

Pour le Bureau d'Études ATELIER 5 sa :

Jean Pol GREGOIRE

Le Maître de l'Ouvrage:

S

Pour l'adjudicataire:

Monsieur Alain GAUME

Pour Alain Gaume Lu et approuvé V. Fernandez
* joint à passer sur l'ensemble (du) du chéris
bandière.